

19/12/2012

Communiqué de presse

LE COPA-COGECA EXHORTE LES MINISTRES EUROPÉENS À ACCORDER DAVANTAGE DE FLEXIBILITÉ AUX AGRICULTEURS VIS-À-VIS DE L'APPLICATION DES MESURES DE VERDISSEMENT DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE PAC

Lors d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue aujourd'hui avec la Présidence chypriote, le Copa-Cogeca a mis en avant la nécessité d'accorder aux agriculteurs plus de flexibilité à l'échelle communautaire s'agissant d'appliquer des mesures visant à rendre la politique agricole commune plus verte. Les ministres européens de l'Agriculture ont en effet débattu d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la future PAC. Les agriculteurs ayant été durement touchés par les coûts de production et les mauvaises conditions météorologiques, Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa-Cogeca, a souligné que le verdissement ne devait pas miner leur capacité de production ni accroître leurs coûts.

Durant sa rencontre avec le ministre chypriote de l'Agriculture, Sofoclis Aletraris, Pekka Pesonen a indiqué : « Nous saluons le fait que le Commissaire à l'agriculture recommande d'opter pour une approche plus flexible à l'égard du verdissement. Nous souhaitons que les agriculteurs disposent d'un choix plus vaste de mesures européennes de telle sorte qu'ils puissent s'orienter vers les mesures les plus appropriées pour leur exploitation et les plus aptes à générer des retombées positives pour l'environnement. Néanmoins, nous nous inquiétons tout particulièrement de la proposition de la Commission de créer des zones d'intérêt écologique dans le cadre de la PAC, puisque cela impliquerait une réduction du nombre de terres agricoles disponibles pour la production. Une telle mesure se traduirait par une diminution des matières premières pour l'industrie alimentaire ainsi que des aliments pour animaux destinés au secteur de l'élevage ».

Il a ensuite demandé que les quotas européens de production de sucre soient maintenus au moins jusqu'en 2020, déclarant qu'il y a déjà eu une importante restructuration du secteur d'une ampleur sans précédent depuis la réforme de 2006. Les quotas doivent être maintenus car l'industrie a besoin d'une organisation de marché stable afin d'accroître sa compétitivité. Réagissant aux recommandations formulées par le groupe de haut niveau sur les droits de plantation pour le vin, le Copa-Cogeca a déclaré qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction par rapport à la décision politique prise en 2008 de mettre fin au système actuel des droits de plantation. « Nous invitons les eurodéputés, les ministres européens de l'Agriculture et la Commission européenne à adopter ces recommandations en y introduisant des améliorations et à les intégrer dans l'organisation commune de marché (OCM) unique dans le cadre de la nouvelle PAC afin d'assurer l'équilibre du secteur vitivinicole à l'avenir », a-t-il ajouté.

Pekka Pesonen a par ailleurs salué de nombreux aspects des propositions de la Commission européenne concernant la politique de développement rural dans le cadre de la future PAC, mais il a souhaité toutefois une nouvelle mesure spécifique en faveur de la croissance verte, afin de garantir des bénéfices tant sur le plan environnemental que sur celui de la productivité. « Nous sommes aussi fortement préoccupés par la révision de la délimitation des zones défavorisées, dans le cadre de laquelle bon nombre d'anciennes zones défavorisées perdraient leur statut et d'autres l'obtiendraient. Nous espérons que les ministres et les eurodéputés trouveront un

consensus sur une délimitation des zones défavorisées qui soit compréhensible et tienne compte des réelles difficultés de la gestion des terres », a-t-il déclaré.

Pekka Pesonen a conclu en appelant à une décision rapide sur le futur budget européen pour la période 2014-2020 afin qu'une décision finale puisse être prise concernant la future PAC, à temps pour sa mise en œuvre en 2014. Le Copa-Cogeca estime que les dépenses agricoles de l'UE, qui représentent moins de 1% des dépenses publiques de l'UE, doivent être maintenues au niveau actuel jusqu'en 2020. Toute réduction supplémentaire du budget de la PAC est inadmissible. Le secteur agricole est la seule politique véritablement commune, presque entièrement financée par le budget européen. La plupart des autres dépenses sont couvertes par les budgets nationaux. Ces dépenses pour la PAC représentent comparativement bien moins que la part de l'agriculture dans la production européenne. « De même, nous éprouvons de vives inquiétudes quant au fait que les Etats membres puissent transférer des ressources disponibles pour les paiements directs destinés aux agriculteurs du premier pilier vers le deuxième pilier de la PAC, sans cofinancement national. Une telle mesure compromet l'élément « commun » de la PAC et affaiblit de manière significative le premier pilier » a-t-il souligné.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Pekka Pesonen

Secrétaire général

Tél.: +32 2 287 27 27

Pekka.Pesonen@copa-cogeca.eu

Amanda Cheesley

Press Officer

Tél. portable: + 32 474 840 836

amanda.cheesley@copa-cogeca.eu

CDP(12)9655:1
